

PREFET DE LA MARNE

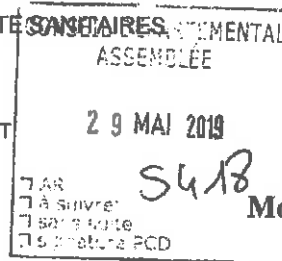
**Direction Départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations**

Châlons en Champagne, le 24 MAI 2019

SERVICES VÉTÉRINAIRES  
SERVICE SECURITE ET QUALITE SANITAIRES ALIMENTAL  
DE L'ALIMENTATION

Le Préfet de la Marne

Affaire suivie par : Philippe RODILHAT  
Tél. : 03 26 68 78 37



à

Monsieur le Président du conseil départemental

**Objet : Prévention de risques sanitaires liés à la consommation de lait cru, de fromages au lait cru et de steaks hachés non cuits à cœur**

**Ref : Instruction du 30 avril 2019 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

Entre 2008 et 2017, 131 cas de syndrome hémolytique et urémique ou SHU ont été recensés en moyenne chaque année chez les enfants de moins de 15 ans. Le SHU constitue une complication grave d'un épisode de diarrhée souvent sanglante, avec des séquelles rénales à long terme dans plus d'un tiers des cas.

Ces cas sont notamment liés à la consommation de fromages au lait cru ou de steaks hachés non cuits à cœur. D'autres pathologies (par exemple campylobactériose et salmonellose) peuvent également survenir à la suite de la consommation de ces denrées alimentaires.

La consommation des denrées précitées peut présenter un risque important d'infection bactérienne chez l'enfant de moins de 5 ans. Les enfants de moins de 5 ans ne doivent donc en aucun cas consommer ces produits. Les cas répertoriés ces dernières années confirment la sensibilité particulière de cette tranche d'âge chez laquelle les symptômes peuvent être dramatiques.

Votre service de Protection Maternelle Infantile est en contact régulier avec les crèches. En conséquence, je vous saurais gré de lui demander de diffuser ce message de prévention à toutes les crèches du département.

Les enfants scolarisés dans les collèges sont quant à eux exposés à un risque sanitaire accru. En conséquence, je vous demande de bien vouloir signaler aux responsables des collèges de la Marne que la consommation des denrées alimentaires suivantes est déconseillée à ces enfants :

- lait cru non préalablement bouilli ;
- fromages au lait cru ;
- steaks hachés non cuits à cœur.

Quel que soit l'âge des enfants, la consommation de fromages au lait pasteurisé et à pâte pressée cuite et de steaks hachés cuits à une température d'au moins 65°C à cœur reste possible.

Les services de la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Darius*

Denis CONUS